

INSTALLATEUR SANITAIRE

La formation professionnelle permet l'exécution d'activités sous la responsabilité directe d'un chef d'équipe dans le secteur du bâtiment. Il intervient dans des habitations individuelles ou collectives sur l'installation et la mise en service des équipements sanitaires ainsi que le dépannage.

LE TITULAIRE DU CAP IS EST CAPABLE DE :

- Réaliser la mise en œuvre et la mise en service ou la maintenance sur des installations et des équipements sanitaires (plomberie, canalisation..)
- Mettre en œuvre des travaux de réalisation (réseaux d'eau) ou de dépannage (fuite d'eau, remplacement d'appareils, changement de robinet..)
- Les tâches de mise en service et de maintenance sont effectuées sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Recrutement : capacité d'accueil de 12 élèves

Le recrutement s'effectue prioritairement sur l'académie après :

- Une 3^{ème} collège.
- Une 3^{ème} insertion ou SEGPA.

Organisation de la formation

La formation comporte 33 heures d'enseignement par élève et par semaine :

19 heures d'enseignement professionnel

14 heures d'enseignement général

- L'examen se déroule en Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour l'ensemble des épreuves.
- Formation en milieu professionnel d'une durée totale de 12 semaines réparties sur les 2 années de formation.
- Le diplôme de fin d'études ne pourra être validé qu'à l'issue de cette formation en entreprise.

Domaines étudiés

- **Préparer et organiser**
 - Prendre connaissance du dossier.
 - Définir les matériels et l'outillage approprié.
 - Vérifier la faisabilité et organiser un poste de travail en tenant compte du site.
- **Réaliser et mettre en œuvre**
 - Implanter et poser les équipements.
 - Réaliser les percements, façonner des canalisations et les assembler aux réseaux fluidiques.
 - Raccorder les éléments aux réseaux électriques (chauffe-eau électrique, pompes...).
- **Installation et équipements**
 - Pose d'équipement sanitaire, de chauffage...
 - Vérifier le bon fonctionnement des matériels après essai et contrôle.
- **Sécurité des personnes et des biens et de l'environnement**
 - Vérifier la conformité de l'installation sanitaire.
 - Connaître les risques spécifiques, protection du poste de travail.
 - Protection de l'environnement.
- **Communication**
 - Décoder des schémas normalisés, description fonctionnelle.
 - Décoder des plans bâtiments.
 - Recueillir et transmettre des informations auprès du client, des professionnels.

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP IS exerce son métier dans les entreprises artisanales, les petites et moyennes entreprises dont les activités principales peuvent être :

- Les installations d'équipements pour des logements individuels et collectifs.
- Les équipements industriels destinés à la distribution du réseau fluidique.
- Les services de maintenance.

Poursuite d'études :

Baccalauréat professionnel TMSEC (Technicien des installations énergétiques et climatiques).
Brevet professionnel.